

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-3662-2008 PHASE 2

**DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ
MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2008 – PHASE 2**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
DE L'UNION DES CONSOMMATEURS («UC»)
À GAZ MÉTRO (« GM»)**

13 JUIN 2008

Question 1

Référence : Gaz Métro-9, Document 24, p. 8, lignes 4 à 7

Demandes :

- 1.1 Veuillez illustrer par un exemple selon quelles modalités précises le compte de frais reportés cumulant les gains et pertes sur disposition d'actifs durant l'exercice serait intégré dans le dossier tarifaire suivant.
- 1.2 Veuillez indiquer si le compte de frais reportés serait traité de façon globale ou imputé par catégorie d'actifs.
- 1.3 Veuillez indiquer si le compte de frais reportés serait rémunéré au coût moyen du capital.

Question 2

Référence : Gaz Métro-9, Document 24, p. 5, Tableau du haut de la page

Demande :

- 2.1 Veuillez produire une justification pour le choix du taux de 50.00 % pour la nouvelle catégorie : Pagettes, cellulaires, Mikes, caméras.

Question 3

Références : Gaz Métro-9, Document 24, Annexe, pp. 1 à 7, Tableaux

Demande :

- 3.1 Veuillez préciser les modalités de calcul ainsi que la signification de la « Valeur actuelle nette » apparaissant sur la dernière ligne de chacun des scénarios 1 à 7.